

Relations internationales

DUBLIN, 24-25 FÉVRIER 2013

MEETING OF CHAIRPERSONS OF FINANCE COMMITTEES OF EU MEMBER STATES AND THE EUROPEAN PARLIAMENT

Future strategies for better integration, growth and budgetary control

Session 1 – The future evolution of Economic and Monetary Union

M. Olli Rehn, vice-président de la Commission européenne, souligne les efforts que l'Irlande a consentis au cours des années écoulées pour regagner la confiance des marchés. Dans le courant de 2013, l'Irlande pourra sans doute de nouveau faire appel au financement du marché.

Fin 2012, l'économie réelle dans l'Union européenne présente une double image. Si d'une part, la confiance des consommateurs et le *PMI Composite Output Index* sont orientés à la hausse et le niveau des taux d'intérêt est orienté à la baisse dans la plupart des pays de l'Union, d'autre part, la croissance économique reste décevante et la dépression s'est encore creusée fin 2012.

Sur le plan budgétaire, la situation s'est améliorée en 2012. Le déficit s'oriente vers les 3 % du PIB et la dette publique dans la zone euro se stabilise aux environs de 90% du PIB. Le marché du travail est cependant malmené, avec un chômage global de 10 % qui cache de grandes disparités entre les États membres. La crise pèsera encore pendant un certain temps sur la croissance et les finances publiques.

M. Rehn met en évidence l'apport de l'Union par le biais du *semestre européen*. Les objectifs politiques de cette initiative sont l'amélioration de la croissance et de la compétitivité. L'accès au crédit pour les entreprises fait l'objet d'une grande attention. Il y a par ailleurs l'énorme potentiel qu'offrirait un éventuel traité commercial avec les États-Unis.

La Commission européenne continuera à œuvrer en faveur d'une politique budgétaire durable. Un taux d'endettement supérieur à 90 % du PIB freine en effet la croissance. À l'heure actuelle, le déficit dans la zone euro s'élève à 3,5 % du PIB. Il y a donc amélioration, ce qui a accru la confiance dans les marchés.

On a pu constater clairement dans le cadre du semestre européen que plusieurs pays sont confrontés cette année à des déséquilibres excessifs. Ces résultats seront publiés dans le courant du mois de mars 2013. La Commission suit depuis novembre 2012 une feuille de route pour le parachèvement de l'union économique et monétaire. Les parlements nationaux ont à cet égard un rôle à jouer en termes de légitimité démocratique de l'Union. La Commission s'efforcera autant que possible de travailler selon la méthode communautaire. Une modification des traités s'imposera peut-être à terme, étant donné que l'application de la solidarité internationale en cas de problèmes au sein de l'Europe suppose également que l'on rende des comptes au niveau national.

M. Michael Noonan, ministre irlandais des Finances, insiste sur la nécessité de réformer le cadre institutionnel de l'Union européenne. L'euro a besoin d'une UEM plus forte. Les traités qui ont donné naissance à l'euro ne prévoyaient qu'un cadre lâche et trop peu de moyens pour intervenir si les grands États membres venaient à se retrouver dans le rouge. L'Union a subi des réformes radicales au cours des derniers dix-huit mois. La plus importante est sans doute celle relative à l'union bancaire, qui va être examinée par le Parlement européen.

M. Philippe Marini, France, insiste sur la nécessité d'associer de façon structurelle les parlements nationaux au processus décisionnel européen.

M. Georges Gilkinet, Belgique, demande à la Commission européenne de tenir compte de la conjoncture négative à laquelle nous sommes confrontés. Dans le contexte actuel, les coupes budgétaires entraînent inévitablement une régression sociale. L'Europe doit veiller davantage à ce que les banques continuent à jouer leur rôle de dispensateur de crédit au profit de l'économie réelle. L'intervenant constate en outre que jusqu'à présent, trop peu d'efforts ont été fournis pour promouvoir la cohérence fiscale et pour prévenir les pratiques commerciales déloyales.

Lord Lyndon Harrison, Grande-Bretagne, estime que la Commission européenne accorde dans les circonstances actuelles trop peu d'attention au commerce international et qu'elle pourrait par exemple négocier avec d'autres blocs commerciaux. *Mme Sharon Bowles, Parlement européen*, souligne que le rôle du Parlement européen est en train de se renforcer, par exemple dans le cadre des négociations en cours relatives à l'union bancaire.

M. Kimmo Sasi, Finlande, fait observer que la Commission annonce chaque fois le retour de la croissance, mais que celle-ci reste aux abonnés absents. Certains pays pourront-ils opter pour un *opt-out* le jour où l'Europe devra faire preuve de solidarité pour des dettes de pays ou d'organismes financiers spécifiques ? *M. Eduardo Cabrita, Portugal*, met en garde contre la récession persistante, qui fait reculer le soutien dont l'Union européenne bénéficie dans son pays. D'autres participants encore soulignent le caractère apparemment sans issue de la crise économique et se demandent si le moment n'est pas venu de prendre des mesures non conventionnelles, par exemple d'inciter la BCE à créer de la monnaie.

M. Rehn reconnaît que la crise n'est pas encore terminée. La politique européenne tarde peut-être à produire des effets directs, mais les marchés financiers reprennent confiance.

Session 2 – Supporting growth and reform. The EU financial framework up to 2020

M. Janusz Lewandowski, membre de la Commission européenne, axe son propos sur l'impact du prochain budget pluriannuel de l'Union européenne sur le budget d'investissement de l'Union. Dans les pays de l'ancien Bloc de l'Est, les investissements européens représentent parfois jusqu'à 70 % des investissements publics. Il n'y a là aucune marge pour une réduction budgétaire. L'accord conclu par les chefs d'État et de gouvernement est un *second best*, mais il démontre néanmoins que la machine européenne fonctionne encore. La possibilité future d'émettre des obligations liées à des projets est même une évolution prometteuse. Le Parlement européen n'est sans doute pas satisfait du compromis dégagé et les négociations à venir seront encore difficiles. À cet égard, les parlements nationaux ont un rôle de *honest broker* à jouer.

M. Karl Whelan, professeur à l'University College Dublin, conteste que la dette publique soit aujourd'hui le principal problème. Inciter en même temps tous les pays à réaliser des économies est même néfaste et un non-sens économique. Autrefois, la solution aux problèmes actuels de pays comme l'Irlande ou le Portugal aurait été la dévaluation, mais la mise en place de l'euro l'empêche désormais.

M. Whelan ne pense pas que la politique d'économies de la Commission européenne entraînera automatiquement la reprise de la croissance. En fait, les macro-économistes ne peuvent pas répondre de façon concluante à cette question. M. Whelan fait cependant observer que l'Europe mise sur l'économie de l'offre (*supply-side economics*) depuis déjà plusieurs décennies mais que sa croissance est de moins en moins forte depuis les années 60. En réalité, les pays qui, comme l'Allemagne, disposent de la marge nécessaire à cette fin doivent aujourd'hui surtout soutenir la demande. Les directives européennes concernant le taux d'endettement et, surtout, les déficits annuels tiennent plus du credo que de la science économique.

M. Arnold Merkies, Pays-Bas, rappelle les avertissements incessants de la Cour des comptes européenne sur l'affectation inadéquate des fonds européens. En outre, trop peu de pays tiennent leurs gouvernements responsables de l'affectation des fonds européens. Seuls les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et le Royaume-Uni le font.

M. Alain Lamassoure, Parlement européen, estime que le nouveau budget pluriannuel est inacceptable. En % du PIB, le budget de 2020 sera identique au budget de 1977. En outre, les responsables politiques actuels fixent déjà le budget pour la prochaine législature du Parlement européen (2014-2019).

M. Georges Gilkinet, Belgique, note d'importantes discordances entre les propos de M. Rehn et de M. Whelan. L'austérité a clairement atteint ses limites. Pour ce qui est du budget de l'Union, il faut penser davantage à des recettes propres, par exemple à une taxe sur les transactions financières.

La plupart des participants concentrent leurs interventions sur l'accord récemment conclu à propos du prochain budget pluriannuel européen. La Pologne et la Grèce mettent en garde contre la baisse des budgets tandis que le Grand-Duché de Luxembourg ne veut pas entendre parler d'un chèque en blanc. L'Irlande souligne le défi considérable que constitue l'importance du chômage des jeunes. Le Royaume-Uni s'oppose à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières comme source de recettes pour l'Union européenne.

M. Lewandowski fait observer que les États membres affectent eux-mêmes 80 % des fonds qu'ils reçoivent de l'Union. Les pays de l'Europe de l'Est n'ont pas le monopole de la mauvaise utilisation de ces ressources. Il faudra à l'avenir davantage de flexibilité dans l'exécution du budget pluriannuel, sans quoi l'UE sera trop en décalage par rapport à la réalité.

Troisième séance – Rôle des parlements dans le contexte de la gouvernance économique de l'UE

*M. Brian Hayes, ministre irlandais (Public Expenditure and Reform) évoque les efforts de l'Irlande pour rendre le processus budgétaire plus transparent. Pour ce faire, les commissions parlementaires sont assistées par un *Fiscal Council* indépendant du gouvernement. Il y a encore de la marge, au niveau européen, pour améliorer le « semestre européen ». Les parlements nationaux devront veiller à assurer la nécessaire légitimité démocratique en s'impliquant davantage dans la prise de décisions.*

*M. Mark Hallerberg, de la Hertie School of Governance (Berlin), présente son étude scientifique sur l'efficacité du semestre européen ("*An assessment of the European Semester*"). L'efficacité du "*two-pack*" augmente à mesure que les parlements nationaux y sont davantage associés. Une étude a donc été réalisée sur cette question, avec l'aide des services des parlements de 26 États membres de l'Union européenne.*

En Belgique, tant les programmes de stabilité que les programmes nationaux de réforme font l'objet de débats au sein des commissions compétentes (Finances et Affaires européennes) ainsi qu'en séance plénière. De plus, les recommandations de la Commission européennes y sont également analysées *ex post*.